

FICHE DE POSTE

Administration handi-accueillante attachée à la mixité et à la diversité

LE HCÉRES RECRUTE DES CONSEILLER(ÈRE)S SCIENTIFIQUES AU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE DANS LES DOMAINES SCIENTIFIQUES SUIVANTS :

—
Poste à pourvoir en mars 2022

Domaine scientifique	Panel disciplinaire	Référence à rappeler	Contact
Sciences Humaines et Sociales (SHS)	Marchés et organisations	SHS1	M. William Berthomière Conseillère Scientifique Coordinatrice du domaine Sciences humaines et sociales william.Berthomiere@hceres.fr
	Institutions, gouvernance et systèmes juridiques	SHS2	
	Le Monde social et sa diversité	SHS3	
	L'esprit humain et sa complexité	SHS4	
	Cultures et productions culturelles	SHS5	
	Histoire générale du passé et des savoirs	SHS6	
	Espace et relations hommes/milieus	SHS7	
Sciences et Technologies (ST)	Mathématiques	ST1	M. Olivier Bonneau Conseiller Scientifique Coordinateur du domaine Sciences et technologies olivier.bonneau@hceres.fr
	Physique	ST2	
	Sciences de la terre et de l'univers	ST3	
	Chimie	ST4	
	Sciences pour l'ingénieur	ST5	
	Sciences et technologies de l'information et de la communication - STIC	ST6	
Sciences du vivant et Environnement (SVE)	Biologie environnementale fondamentale et appliquée, écologie, évolution	SVE1	M^{me} Sophie de Bentzmann Conseillère Scientifique Coordinatrice du domaine Sciences du vivant et environnement sophie.de-bentzmann@hceres.fr
	Productions végétales et animales (agronomie), biologie végétale et animale, biotechnologie et ingénierie des biosystèmes	SVE2	
	Molécules du vivant, biologie intégrative, biologie cellulaire et du développement pour la science animale	SVE3	
	Immunité, infection et immunothérapie	SVE4	
	Neurosciences et troubles du système nerveux	SVE5	
	Physiologie et physiopathologie humaine, vieillissement	SVE6	
	Prévention, diagnostic et traitement des maladies humaines	SVE7	

PRÉSENTATION DU HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est une autorité publique indépendante

dont les missions sont :

- d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes de recherche, les grandes infrastructures de recherche nationales ainsi que les structures de droit privé recevant des fonds publics, les fondations de coopération scientifique, l'Agence nationale de la recherche ; les entités de recherche ; les formations et diplômes des établissements d'enseignement supérieur ou, le cas échéant, de valider les procédures d'évaluation réalisées par d'autres instances ;
- de produire des analyses et indicateurs à l'échelle nationale et internationale ;
- d'évaluer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle au sein des établissements, des structures et unités de recherche et des formations et les activités d'expertise scientifique auprès des pouvoirs publics et du Parlement ;
- de contribuer à la réflexion stratégique des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques publiques ;
- de contribuer à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique.

Le Haut Conseil peut participer à l'évaluation d'organismes étrangers ou internationaux de recherche et d'enseignement supérieur.

Les rapports d'évaluation sont disponibles sur son site internet.

Le Hcéres est administré par un collège composé de 30 membres. Il comporte des départements et un secrétariat général.

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE (DER)

Le DER organise chaque année environ 550 évaluations d'unités de recherche, de structures fédératives ou d'autres objets de recherche. Les évaluations sont réalisées par des pairs, experts scientifiques de leur domaine.

En sus des évaluations des entités de recherche, sur la base de ces mêmes évaluations, le DER produit des synthèses recherche d'établissements et des synthèses nationales disciplinaires.

Le département se compose d'une équipe administrative qui organise les aspects administratifs des évaluations, et d'une équipe de conseiller(ère)s scientifiques (CS) qui organise la conduite scientifique de ces mêmes évaluations.

Pour la prochaine campagne d'évaluation, le DER met en place un nouveau processus d'évaluation et une nouvelle organisation du département en deux services.

Le service 1 est en charge de l'évaluation des entités de recherche. Les évaluations sont réalisées par des experts organisés en une vingtaine de panels, sur le modèle des panels ERC. Les panels d'experts sont complétés par les experts institutionnels et, selon les besoins, par des experts complémentaires. Les panels facilitent l'approche transversale d'un secteur disciplinaire et permettent une évaluation plus cohérente, plus homogène. Les principes de l'évaluation restent inchangés : évaluation par les pairs, collégiale, transparente, impartiale et contradictoire (i.e. permettant aux évalués de répondre au rapport d'évaluation).

Le service 2 a pour mission de contribuer à l'évaluation de la politique recherche des établissements et de produire des synthèses recherche à destination des opérateurs de recherche (universités, écoles, organismes), de l'État (DGRI, DRARI) et des collectivités territoriales (régions).

L'organisation et le suivi des évaluations impliquent rigueur et précision afin que les comités d'experts soient constitués, que la production des rapports d'évaluation ainsi que celle des synthèses recherche se fassent dans le calendrier défini au moment du lancement de la campagne d'évaluation. Ce respect des délais est particulièrement important dans un processus d'évaluation complexe.

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le ou la CS relève du Service 1 du Département de l'Évaluation de la Recherche (DER). Il/elle travaille sous la responsabilité du Conseiller Scientifique (CS) Panel.

Il/elle se voit affecter une charge de travail (portefeuille d'entités de recherche) par vague en concertation avec son CS Panel.

Il/elle procède avec son CS Panel à une analyse des expertises scientifiques nécessaires entité par entité.

Il/elle accompagne les directeurs d'unités et responsables d'autres entités de recherche de son portefeuille pendant la phase de rédaction du dossier d'auto-évaluation et de préparation de l'évaluation.

En concertation avec son CS Panel, il/elle participe à l'attribution aux experts de son panel d'un portefeuille d'entités à évaluer et à la nomination des présidents de comités des entités de recherche de son portefeuille. En concertation avec le ou la CSC domaine et le ou la CS Panel, il/elle évalue le nombre d'experts complémentaires pour couvrir les thématiques de chaque entité de son portefeuille en tenant compte de l'expertise des représentants issus des sections ou commissions CNU, CoNRS, CSS assignés pour l'évaluation de chaque entité de son portefeuille. Il mobilise si besoin un expert PAR.

Il/elle prend en charge l'organisation scientifique de l'évaluation des entités de recherche de son portefeuille.

Il/elle veille à ce que ses comités intègrent dans leur travail d'évaluation des entités de recherche de son portefeuille les points d'attention des tutelles et, s'il y a lieu, les points de vigilance que les CS du Service 2 ont signalés.

Il/elle veille avec son CS Panel à ce que les comités d'experts : i) rédigent un pré-rapport pour chaque unité de son portefeuille dans le respect du calendrier défini pour la vague, ii) établissent une liste de questions pour l'unité, iii) planifient et réalisent les échanges avec les unités, iv) rédigent le rapport d'évaluation en respectant le calendrier établi en début de vague.

Il/elle relit chaque rapport d'évaluation des entités de recherche de son portefeuille.

Il/elle rédige les résumés d'évaluation pour chacune des entités de son portefeuille.

Il/elle participe aux formations proposées par le Hcéres.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

- expérience approfondie ou connaissance des pratiques en matière d'évaluation ;
- expertise scientifique dans sa thématique ou sa discipline ;
- excellente connaissance de sa communauté scientifique, tant nationale qu'internationale ;
- excellente connaissance de l'organisation de la recherche nationale et du système français d'enseignement supérieur ;
- excellente aptitude à la communication ;
- rigueur et respect des procédures et de la confidentialité des dossiers traités ;
- capacité d'organisation et d'animation d'un groupe.

CADRE STATUTAIRE

Le ou la CS est un(e) enseignant(e)-chercheur(e) ou un(e) chercheur(se) Il ou elle est accueilli(e) en délégation ou en mise à disposition à temps partiel au Hcéres pour une durée de deux ans renouvelable. Le ou la CS perçoit une indemnité dont le montant est arrêté par le président du Hcéres selon la réglementation en vigueur. Un personnel bénéficiant de délégation auprès d'un autre établissement ne peut être recruté dans la même position au Hcéres.

DÉONTOLOGIE

Le ou la CS s'engage à respecter les règles déontologiques de la charte de l'évaluation et du règlement intérieur du Hcéres.

CANDIDATURE

Les candidat(e)s doivent adresser leur CV et une lettre de motivation (avec référence du panel disciplinaire ex. : SHS1, ST3 ou SVE6...), par voie électronique à : dir.der@hceres.fr et copie à recrutement@hceres.fr, **avant le 28 février 2022**. Ils/elles seront ensuite contacté(e)s par le Hcéres.

Localisation du poste : 2 rue Albert Einstein, 75013 Paris (métro Bibliothèque François Mitterrand, ligne 14 et RER C, tramway T3A – arrêt : Porte de France).